La Loi sur la protection du consommateur visera de nouveaux contrats

1 août 2009

Cette publication a été écrite par Luc Thibaudeau, ex-associé de Lavery maintenant juge à la Chambre civile de la Cour du Québec, district de Longueuil.

Le 16 juin 2009, la ministre de la Justice a déposé à l'Assemblée législative le projet de loi nº 60, intitulé *Loi modifiant la Loi sur la protection du consommateur et d'autres dispositions législatives* qui propose de légiférer sur trois nouveaux types de contrats et énonce certaines règles en ce qui a trait à tous les contrats pour lesquels la *Loi sur la protection du consommateur* exige un instrument écrit.

Ces modifications se veulent l'écho des principales remarques et plaintes reçues par l'Office de la protection du consommateur au cours des dernières années et cherchent à répondre aux principaux enjeux qui y sont reliés.

Copyright (c) Lavery, de Billy, S.E.N.C.R.L. - L.L.P.